

<b>Zeitschrift:</b>	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
<b>Herausgeber:</b>	Le messager suisse
<b>Band:</b>	- (1997)
<b>Heft:</b>	103
<b>Artikel:</b>	Régionalisme à la romande
<b>Autor:</b>	Boyon, Jérôme
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-847835">https://doi.org/10.5169/seals-847835</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

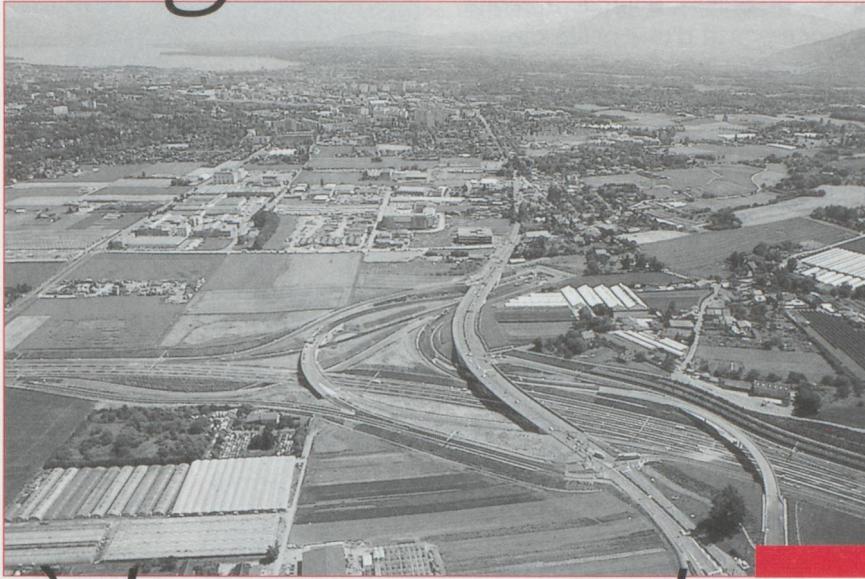
### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Régionalisme



## à la romande

**L**a Suisse romande a vécu un été régionaliste. Profitant de la trêve estivale, plusieurs voix se sont élevées pour appeler à l'assouplissement des frontières intérieures et à la création d'un échelon intermédiaire entre cantons et Confédération. À l'origine du débat, le Conseiller national Philippe Pidoux suggérait la fusion de Vaud et Genève en un «supercanton lémanique». L'ancien Conseiller d'État du canton de Vaud réclamait la remise à jour des découpages politiques et la création de critères de convergence menant à l'unité parfaite entre les deux cantons (un seul gouvernement, un seul parlement, une seule justice, une seule administration). Devait suivre une avalanche de projets clés en main plus ou moins ambitieux.

### «Supercanton» ou «big bang régional»

À commencer par celui du conseiller d'État genevois Guy-Olivier Segond. Plutôt qu'un «supercanton» risquant de marginaliser les cantons du Valais, Fribourg, de Neuchâtel et du Jura, Guy-Olivier Segond réclamait pour sa part un «big bang régional»

et la création d'une «région romande» : la nouvelle région regrouperait les six cantons romands, aurait son propre Parlement et son Gouvernement, ses référendums et initiatives. Dernier invité au débat, François Cherix, président de «Renaissance Suisse Europe» : dans sa *Lettre ouverte aux déçus de l'immobilisme*, il développait une approche régionaliste au cœur d'un vaste projet de réforme politique et institutionnelle, seule à même selon lui d'ouvrir au monde une Suisse à la fois «enfermée et éclatée».

Ces trois analyses divergentes se rejoignaient au moins sur un point : la nécessité d'une régionalisation de la Suisse en Europe. Plus ou moins utopiques, elles avaient surtout le mérite d'engager une réflexion sur l'aménagement du territoire helvétique et la place de la Suisse en Europe, tout en se bornant à des réponses institutionnelles. À la fusion froide des cantons et aux grandes réformes, la Suisse a préféré jusqu'à présent avancer point par point par la voie d'une politique de concordats entre cantons. Manque ➤

### Une idée neuve en Europe

L'idée régionaliste s'est concrétisée assez récemment en Europe. À la suite du Traité de Maastricht, un Comité des Régions dans lequel les communes sont représentées a vu le jour en 1994 ainsi qu'un Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe. Cependant, avec la signature de la Convention de Madrid en 1980 (qui autorise les régions à mener une politique transfrontalière), des organismes transfrontaliers ont fleuri un peu partout sur le continent. Leurs compétences devraient être renforcées à l'avenir par un protocole additionnel à la Convention de Madrid. En attendant, la Suisse, la France, l'Allemagne et le Luxembourg ont signé en 1996 à Karlsruhe un accord qui permet de gérer les dossiers transfrontaliers par des groupements locaux ad-hoc.

L'Union Européenne a consacré un tiers de son budget à la promotion des régions, soit 200 milliards de francs suisses de 1994 à 1999. Elle est aussi le premier investisseur de la coopération transfrontalière, par la voie de l'initiative communautaire INTERREG. INTERREG I (1991-93) était dotée de 1,8 milliards de francs suisses, INTERREG II (1995-99) de 3,7 milliards de francs suisses.

**L'été 1997 a relancé le débat sur la géographie des pouvoirs locaux en Suisse. Sans préjuger l'avenir des cantons, la coopération transfrontalière permet à la Confédération d'envisager une future «Europe des régions».**

**Jérôme Boyon**

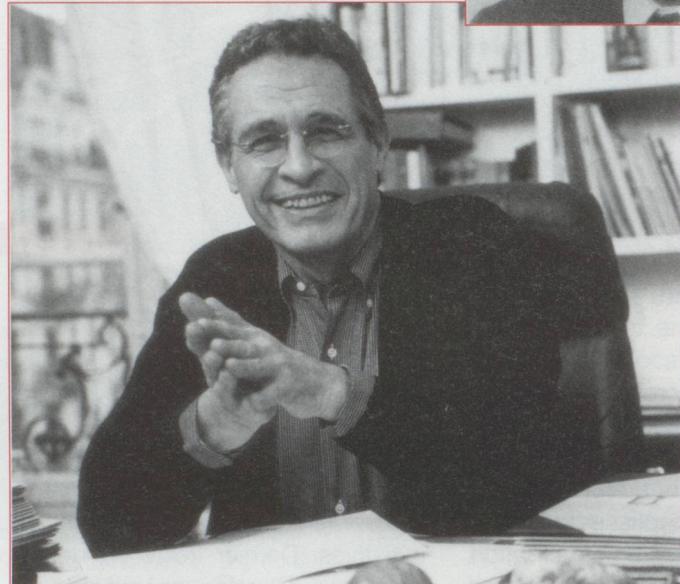
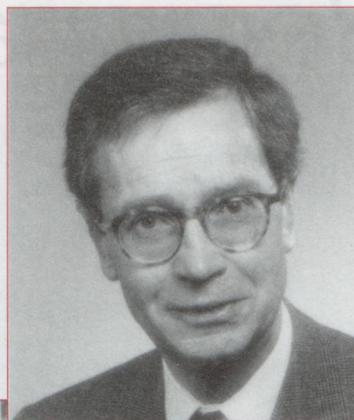
► d'ambition diront les premiers, réalisme préfèreront les hommes en place. D'autant que les convergences se multiplient (projet de réseau hospitalo-universitaire lémanique, programme commun des Universités de Genève et Lausanne à l'horizon 2006).

Plutôt que la question de la validité des frontières et la dénonciation d'un partage léonin des pouvoirs, l'heure semble être à la coopération et aux relations de bon voisinage. L'expérience montre que les alliances d'intérêt commun, dont la Suisse est en quelque sorte née, s'imposent d'elles-mêmes. Il faut donc regarder du côté de la coopération transfrontalière pour trouver à la fois la clé et les plus belles réalisations du régionalisme suisse. Plus pragmatique, mieux acceptée, moins radicale politiquement, la continuité transfrontalière esquive l'alternative centralisation-décentralisation. Elle peut être aussi conçue comme une politique de transition dans la perspective d'un rapprochement avec l'Union Européenne, rendu délicat par le «nein» du peuple suisse à l'Espace Économique Européen.

## Léman-Mont-Blanc, nouvelle région d'Europe

C'est dans ce sens que Claude Haegi, président du Conseil du Léman, a donné récemment corps au projet *Léman-Mont-Blanc, nouvelle région d'Europe*. Ce nouvel ensemble de 2,5 millions d'habitants pourrait être selon lui l'un des moteurs historiques de la future «Europe des régions» que préconisait déjà en son temps Denis de Rougemont. L'étude de Claude Haegi s'appuie sur un sondage réalisé à l'été 1996 dans les cantons suisses de Vaud, du Valais et de Genève et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie : d'après ses résultats, 70% des personnes interrogées se montrent concernées par la région lémanique et près de 70% sont favorables à la création d'une assemblée élue par

ses cinq entités constitutives. En suivant l'exemple de Léman-Mont-Blanc, la Suisse pourrait à terme être composée d'une petite dizaine de régions. L'identité d'une région franco-genevoise limitée au nord par le Jura et au Sud par la Salève fait son chemin sur tous les terrains (aménagement du territoire, transports, environnement, échanges scolaires et universitaires, manifestations culturelles et sportives, tou-



Deux fers de lance de l'idée régionaliste : Philippe Pidoux (ci-dessus), partisan d'un «supercanton lémanique» et Claude Haegi (ci-contre), auteur du projet de Région Léman-Mont-Blanc.

risme interrégional) ce qui ne va pas sans difficultés : l'écheveau des compétences (en France, préfets de région et département, conseillers généraux et régionaux, syndicats et communes), le chevauchement des organisations transfrontalières (qui ne peuvent souvent fournir que des avis consultatifs lorsqu'elles sont démunies de personnalité juridique) offrent des résistances. Les prérogatives différentes des communes

et la culture politique diverse des frontaliers (jacobinisme à la française, fédéralisme à la suisse), l'asymétrie économique et surtout l'insuffisante identité transfrontalière jouent également à contre-courant. Cela dit, Genève semble bien placée pour suivre l'exemple de l'Euregio germano-néerlandaise, fer de lance de l'idée transfrontalière et devenir à son tour un laboratoire de l'Europe des Régions. +

### Un modèle pour la Suisse : l'Euregio

La région qui fait référence en Europe est l'Euregio germano-néerlandaise, un ensemble de 8350 km<sup>2</sup>, 2 millions d'habitants et 106 membres (communes, villes et arrondissements). La coopération transfrontalière y a commencé en 1958. La région, baptisée Euregio en 1965, est devenue rapidement un modèle de coopération. Une bonne centaine de régions transfrontalières d'Europe s'en sont inspirées. Financée en majorité par l'Union Européenne (11 millions d'écus d'INTERREG I et 22 millions d'écus d'INTERREG II), l'Euregio dispose d'un parlement depuis 1978, formé de 108 représentants (54 néerlandais et 54 allemands) désignés par les communes, districts et provinces dont ils sont les élus. Ce conseil nomme un comité de direction qui est l'organe exécutif et s'est doté récemment d'une administration.

# Les principaux organismes transfrontaliers en Suisse

**Conseil du Léman**  
(cantons de Genève, Valais et Vaud, départements de l'Ain et de la Haute-Savoie).  
Créé le 19 février 1987.

Travaux en cours : préparation d'une encyclopédie du Bassin lémanique, élaboration d'une carte informatisée de l'espace lémanique dans le domaine de l'aménagement du territoire (Infoplan Léman), étude d'un projet de bac franco-suisse et de la ligne ferroviaire Sud-Léman, programme d'échanges d'apprentis,...

**Conférence du Rhin supérieur**  
(cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Région Alsace et une partie des Länder allemands de Rhénanie-Palatinat et de Bade-Wurtemberg).

Créée le 22 octobre 1975.

Projets : création du service d'information et de conseil transfrontalier «Infobest Palmrain», Regio S-Bahn, coopération inter-Universités, projet «Reklip» sur le climat et publication d'un atlas régional climatique, promotion du centre de réhabilitation thermal de Neuwiller et balisage d'un réseau de sentiers de randonnée pédestre.

**Communauté de travail du Jura**  
(cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud, Région de Franche-Comté).

Créée le 3 mai 1985.

Réalisations : échanges de savoir-faire entre l'Institut de technologie appliquée Juratec (CH) et le Centre de ressources en ingénierie des produits de Sévenans (F), accueil d'enfants handicapés de Franche-Comté par un centre spécialisé de la Chaux-de-Fonds, extension de la collaboration entre l'Hôpital de la Vallée de Joux et le Haut-Jura français, études sur les liaisons ferroviaires et routières dans l'Arc Jurassien, recueil de statistiques sur la région CTJ.

**Communauté de travail des régions alpines dite ARGE ALP**  
(cantons des Grisons, de Saint-Gall et du Tessin, Länder autrichiens du Vorarlberg, du Tyrol et de Salzbourg, provinces italiennes autonomes de Bolzano-Haut-Adige et de Trente, région de Lombardie).

Créée le 12 octobre 1972.

Travaux en cours : élaboration d'un plan directeur pour le développement et la sauvegarde de la région alpine, renforcement de l'autarcie énergétique des communes par l'emploi d'énergies renouvelables.



**Comité régional franco-genevois (CRFG).**  
Regroupe le canton de Genève, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.  
Créé le 25 mars 1974.  
Réalisations et domaines d'action : métro léger franco-genevois, publication du Livre Blanc franco-genevois  
de l'aménagement du territoire, élaboration d'un Atlas du Bassin genevois et d'une cartographie du Bassin franco-valdo-genevois.

**Communauté de travail des Alpes occidentales (COTRAO)**  
Regroupe les cantons de Genève, de Vaud et du Valais, les régions Rhônes-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, les régions Piémont, Ligurie et Val d'Aoste.  
Créée le 2 avril 1982.  
Travaux en cours : organisation de l'exposition ethnographique «L'Homme et les Alpes» et de rencontres Interjeunes, préparation d'une banque de données technologiques à l'intention des petites et moyennes entreprises.

**Conférence Transfrontalière Mont-Blanc**  
(Canton du Valais, Syndicat Intercommunal Espace Nature Mont-Blanc, Région autonome de la Vallée d'Aoste).  
Créée en 1991.  
Réalisations et projets : ouverture du sentier didactique du bisse du Trient, mise en place d'une filière bois-énergie à Finhaut, transformation de l'écurie de Charamillon en gîte d'alpage, nettoyage des pâturages du Val Veny, protection d'un marais sur les communes de la Salle et de Morgex, coordination du projet d'équipement du domaine skiable de la Tête de Balme.

**Regio Insubrica**  
(Canton du Tessin, Provinces de Côme, Varese, Verbano-Cusio-Ossola).  
Créée le 19 janvier 1995.  
Réalisations : mesures contre la pollution du Lac de Lugano, régulation du niveau du Lac Majeur, coopération touristique, création d'une bourse pour les études économiques, échange d'expériences dans le domaine des voitures légères.

Carte : Office fédéral de topographie